

FOCUS

LES ASA : LEVIER DE DYNAMIQUE COMMUNE

Historique

En côte viticole de Saône-et-Loire, les changements de pratiques agricoles contenues dans la charte de 1989 ont eu lieu en même temps que la création d'aménagements plus « lourds », dont des bassins de rétention.

Ces actions ont été menées par les associations syndicales autorisées (ASA), qui ont eu un rôle de collecte financière, de construction et de gestion des ouvrages.

À partir du début des années 2020, les ASA ont peu à peu disparu après avoir rempli leur rôle.

Fonctionnement

Ces structures ont impliqué aussi les propriétaires des parcelles, y compris financièrement. Une douzaine d'ASA ont fonctionné sur ce territoire.

Résultats

Ces ASA ont motivé une réflexion commune à l'échelle d'un bassin versant, ce qui accroît l'efficacité des actions de prévention.

Cette expérience a démontré, pendant 30 ans, que la dynamique et l'action collectives sont possibles autour d'ouvrages hydrauliques de dimensions conséquentes, comme les bassins de rétention.

Bassin de rétention



Crédit : EPTB Saône-Doubs

TÉMOIGNAGE

Rémi Carrère, coordinateur du PAPI Val de Saône et Côte viticole, à l'EPTB Saône et Doubs

« Les techniques qui freinent le ruissellement sont aussi favorables à la biodiversité et à l'infiltration de la pluie. **Soit un double gain, économique et écologique.** Mais au-delà d'un certain seuil de précipitations, les bassins d'orages restent nécessaires. Néanmoins, aujourd'hui, ceux-ci sont conçus pour également favoriser la biodiversité ; nous ne sommes plus dans le « tout béton. » »

Rédaction : Sandrine Boucher / Agence des ours - Graphisme ©BY Camille pour le groupement ta.conseils et Atelier Minga / juin 2025

Merci à **Benjamin Alban**, Responsable du service Vigne & Vin de la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et à **Rémi Carrère**, Chargé d'étude inondation et Coordinateur PAPI Saône de L'EPTB Saône et Doubs, pour leurs contributions.



Vos principaux contacts concernant la Stratégie

Manon PERREAL, Métropole de Lyon (mperreal@grandlyon.com)
DDT69 (ddt-risques@rhone.gouv.fr)

Retrouvez en un clic les actualités et documents de la Stratégie ici : developpementdurable.grandlyon.com (rechercher « inondation »)



Cette fiche s'adresse aux professionnels, techniciens et experts impliqués dans des actions concrètes de prévention du ruissellement en secteur agricole

Stratégie INONDATION

BASSINS VERSANTS DE L'AIRE LYONNAISE

1
FICHE PRATIQUE

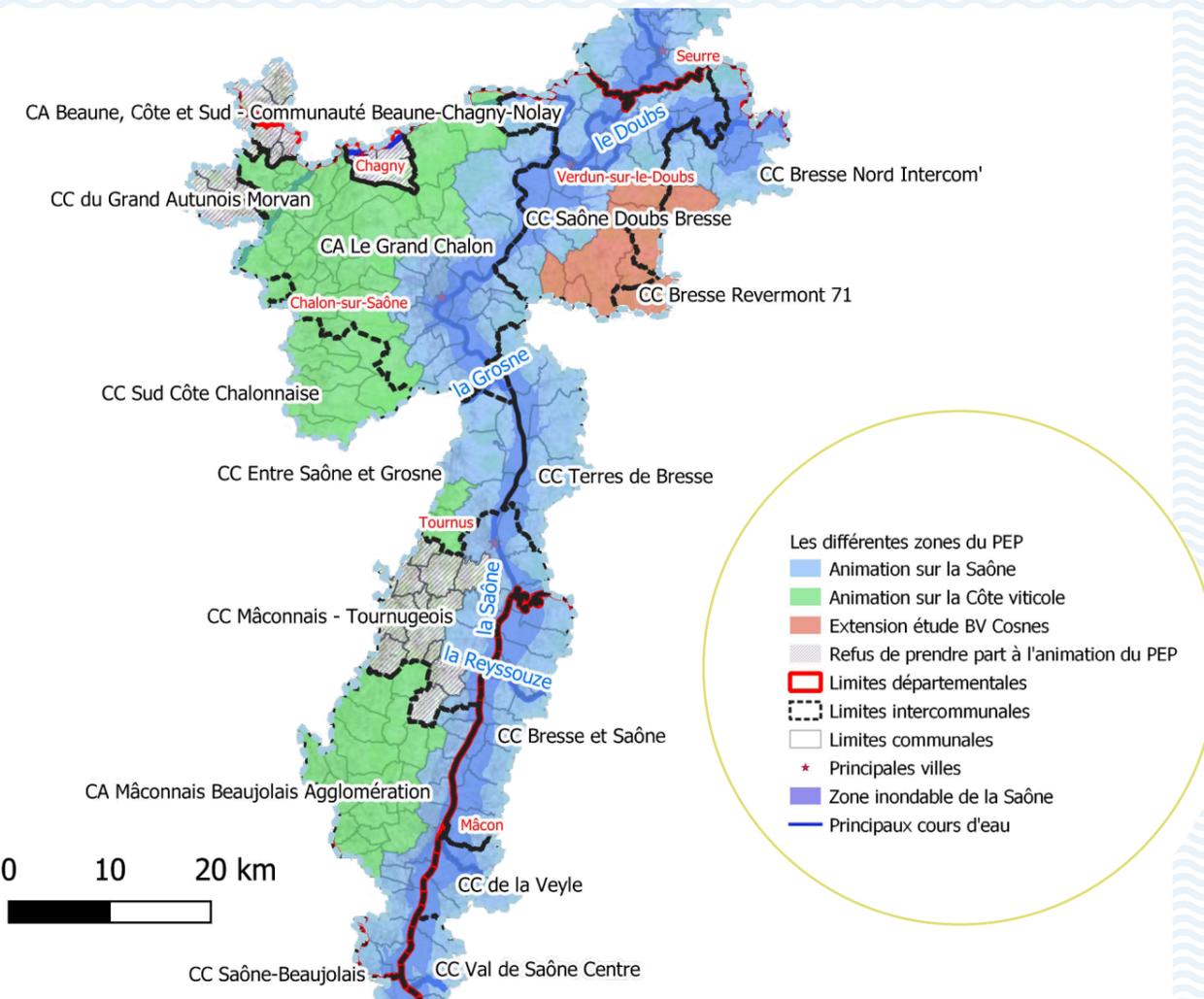
PRÉVENIR LES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT PLUVIAL

ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES ET PRÉSERVER LES SOLS DE L'ÉROSION L'EXEMPLE DU VIGNOBLE EN SAÔNE-ET-LOIRE

Les pratiques agricoles de lutte contre le ruissellement sont aujourd'hui connues et documentées. Leur diversité permet de s'adapter aux conditions locales, qu'elles soient géographiques, culturelles ou socio-économiques.

Une illustration est donnée par le vignoble de Saône-et-Loire, engagé depuis 1989 dans la prévention du ruissellement. Aujourd'hui, le panel de mesures proposées aux viticulteurs s'élargit, avec un double gain, économique et écologique.

Côte viticole en Val de Saône : de la couverture des sols à l'hydraulique douce



Crédit : EPTB Saône et Doubs

Méthode

La nouvelle charte poursuivra le soutien au changement de pratiques agricoles contenu dans celle de 1989 en élargissant son champ d'action à la mise en place de solutions hydrauliques douces : haies, fascines, noues, mares, fossés à redent, contre-pentes et murs de soutènement en pierres sèches.

Vigne enherbée en coteaux



Crédit : Arn/Wikicommons version 4.0

Fascines créées en Champagne viticole



Crédit : Champagne viticole

Fossés à redents



Crédit : Office Français de la Biodiversité

Où ?

En laissant les sols nus, la généralisation des herbicides, à partir des années 70-80, puis l'utilisation du désherbage mécanique depuis le début des années 2000, a rendu la côte viticole très sensible au ruissellement et à l'érosion.

Les dégâts se produisent lors d'orages violents, mais aussi lors de pluies moyennes, à la suite de défrichages par exemple.

Ils se traduisent par des inondations et des coulées de boue entraînant parfois des sarments, comme en 2012 à Davayé.

Quand ?

1989 : signature de la charte des zones sensibles à l'érosion par les communes viticoles de Saône-et-Loire.

2026 : entrée en vigueur de sa version actualisée.

Comment ?

La côte viticole s'est engagée volontairement dans le changement de pratiques agricoles pour lutter contre l'érosion par une charte de 1989. Celle-ci liste une douzaine de mesures, qui sont également favorables à la biodiversité et à l'infiltration de la pluie dans les sols.

(lire aussi la fiche pratique #2)

Ces pratiques agricoles sont mises en place volontairement par les viticulteurs, qui évitent la perte de bonne terre vers l'aval, donc des efforts et des coûts pour la remonter.

Cette charte est en cours d'actualisation, pour être intégrée au PAPI* Val de Saône et Côte viticole, ce qui permettra de mobiliser des fonds pour la coordination, les études et les travaux.

TÉMOIGNAGE

Benjamin Alban, Chef de service Vigne & Vin, de la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire

« *La motivation des viticulteurs est toujours là car le sol et l'eau sont leur outil de travail.*

Mais il faut relancer la dynamique collective, d'où une réflexion sur les outils techniques, juridiques et financiers à mobiliser.

À ce titre, le partage d'expérience d'autres bassins versants sur ces questions est précieux ».

Financements et moyens

- **Autofinancement par les viticulteurs**
- **Présence d'un animateur à partir de 2026**, possiblement financé sur le fonds Barnier (voir les conditions de financement dans le règlement de ce fonds de prévention des risques naturels majeurs ou FPRNM).

Bilan

Avec la charte de 1989, l'enherbement un rang sur deux s'est généralisé.

Autres mesures appliquées : l'enherbement des talus et des contours de parcelles, le recul des plantations par rapport aux routes, la réduction de la longueur des rangs et les ruptures de pente.

Contacts

La chambre d'agriculture de Saône-et-Loire :

Benjamin ALBAN

Responsable du service Vigne & Vin
benjamin.alban@sl.chambagri.fr - 06 86 98 01 90

L'EPTB Saône-Doubs :

Rémi CARRERE

Chargé d'étude inondation, Coordinateur PAPI Saône
remi.carrere@eptb-saone-doubs.fr - 06 85 26 93 70

L'EPTB* prévoit de faire un bilan et de mettre en place un suivi. En attendant, une diminution de l'érosion a bien été observée.

Leviers

- motivation des viticulteurs
- actualisation de la charte coconstruite avec le monde agricole

Freins

- des solutions ne sont pas généralisables : par exemple, l'enherbement interrang n'est pas toujours adapté aux vignobles où la culture est dense et « en gobelet »
- les pratiques agricoles peuvent être insuffisantes face aux événements météo extrêmes
- se pose le problème de la répartition de l'effort entre viticulteurs.

À noter

80 à 85 % des viticulteurs ne possèdent pas leurs parcelles : les propriétaires (parfois loin, physiquement et culturellement, de la vigne) doivent être aussi convaincus de l'intérêt d'initiatives qui peuvent réduire la surface, donc la rentabilité des parcelles.

*PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

*EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin